Niveau(x) d'enseignement : 1 Numéro EDUQ : 8970830
Centre d'intérêt : 950

Si vous croyez aux droits humains : cahier d'animation. -- [Sainte-Foy] : Centrale de l'enseignement du Québec, [1983?].
40 p. en pag. multiple ; 28 cm.

Titre de la couv. Code : D-8382.

Vedette(s)-secondaire(s) : Centrale de l'enseignement du Québec

Descripteur(s) : Droits de la personne • Guide • Animation • Primaire (Ordre d'enseignement) • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Intervention pédagogique

Ce guide d'animation s'adresse aux responsables locaux du réseau-école pour la réalisation d'une intervention pédagogique sur les droits humains. On y suggère une démarche en six étapes. Celle-ci permet, d'une part, d'impliquer et de sensibiliser les travailleurs de l'enseignement et, d'autre part, de susciter l'appui des parents, des directions scolaires, des étudiants et autres groupes. Sont annexés un échéancier de réalisation, des fiches d'évaluation de l'opération, un jeu-questionnaire et des éléments de réponses à des objections possibles.

Type de document : d

897 0 830

# SI VOUS CROYEZ AUX DROITS HUMAINS

CAHIER D'ANIMATION

D-8382

Centrale de l'enseignement du Québec

PRESENTATION

Le présent cahier se veut un guide permettant aux responsables locaux du réseau-école de poursuivre le travail en vue de la réalisation de l'intervention pédagogique et d'assurer le suivi nécessaire. On y trouvera une suggestion de démarche à utiliser afin, d'une part, de rejoindre les travailleuses et travailleurs de l'enseignement pour qu'ils s'impliquent le plus possible dans la réalisation de l'intervention pédagogique sur les droits humains et d'autre part, de susciter l'appui des parents et des directions scolaires dans sa réalisation, ainsi que celui des étudiantes et étudiants. Viennent ensuite un échéancier de réalisation et des fiches d'évaluation de l'opération.

DEMARCHE

Préalable: Si ce n'est déjà fait, la ou le responsable local du réseau-école s'entoure d'une équipe.

ETAPE 1: PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. La ou le responsable rappelle les différentes phases qui ont amené la production du cahier pédagogique:

- depuis 1981, les responsables locaux suggéraient de préparer une intervention pédagogique sur les droits humains;

. ce thème a été retenu pour 1983: on fêtera le 10 décembre prochain le 35e anniversaire de la Déclaration universelle des droits;

. le Conseil général de la Centrale a été informé du choix de ce thème à l'automne 1982;

. durant l'année 1982-83, trois sessions du réseau-école ont été consacrées à la préparation de l'intervention pédagogique:

  - en janvier 1983: session de formation avec des ressources externes (CSN, CISO, Ligue des droits et libertés, etc.);

  - en avril 1983: groupes de travail avec des ressources internes et externes: clarification et approfondissement des thèmes à traiter;

  - en juin 1983: mise en commun, analyse et remise en forme des fiches préparées par les équipes locales;

. les 23 et 24 septembre 1983, les responsables locaux faisaient une dernière vérification du cahier pédagogique et discutaient d'une démarche pour la réalisation de l'intervention pédagogique.

B. Elle ou il présente le cahier pédagogique en faisant ressortir:

- l'importance du thème retenu,

- la nécessité d'encourager une intervention qui vise à éduquer les jeunes aux droits humains (voir le texte du Bureau national),

- les grands axes du cahier et les aspects couverts dans chacun des chapitres (se servir de la table des matières et s'attarder à certaines fiches du cahier).

C. Elle ou il rappelle les appuis reçus d'organisations (voir en annexe au cahier pédagogique: extrait de certains appuis et liste des appuis reçus à la date de mise sous presse).

D. Le Conseil d'administration est invité à encourager la tenue de l'intervention pédagogique et à en faire la promotion sur la base de l'importance du thème et de l'affirmation de la liberté pédagogique dans l'exercice de la fonction d'enseignement (voir arguments en annexe 4 au présent cahier d'animation, points 2 et 3).

E. Elle ou il présente un projet de démarche auprès des délégués syndicaux, des enseignantes et enseignants et il invite le Conseil d'administration à l'appuyer. En ce qui concerne l'assemblée des délégués, il faut prévoir avec le C.A. le temps à consacrer à ce sujet, le matériel nécessaire, etc.

F. Elle ou il invite le Conseil d'administration à prendre des orientations quant aux rapports à établir avec les parents, les directions d'écoles, la commission scolaire, les étudiantes et étudiants, et les autres organisations syndicales et populaires (voir suggestion aux étapes 4, 5 et 6). Il faut également prévoir l'information des membres dans le journal local, un budget, l'implication des membres du C.A. dans les démarches à entreprendre avec ces divers groupes ou organismes, etc.

G. Elle ou il propose un échéancier élaboré suite au consensus qui se dégage au niveau national (voir annexe 1 au présent cahier d'animation).

ETAPE 2: PRESENTATION A L'ASSEMBLEE DES DELEGUES (1)

A. La ou le responsable crée une situation qui serve d'amorce à la discussion sur l'intervention pédagogique. Suggestions:

- jeu-questionnaire (voir annexe 3 au présent cahier d'animation),
- présentation d'un film;

---

(1) Il est suggéré d'inviter les professionnels non-enseignants à assister à l'assemblée des délégués.

. ONF, Si cette planète vous tient à coeur, ce film est disponible dans les bureaux régionaux de l'ONF.

. Plus jamais d'Hibakusha, un film 16 mm, d'une durée de 55 minutes, disponible en langues française et anglaise. Ce film sera disponible aux bureaux régionaux de l'ONF vers le 20 octobre prochain. Il fait état des effets sur les personnes de la bombe d'Hiroshima et il relate la grande marche pour la paix de 1982;

- participation d'une personne-ressource membre d'une organisation qui a pour préoccupation la promotion des droits humains (ex: Ligue des droits et libertés, Commission des droits de la personne, organisme de solidarité internationale, etc.: voir liste en annexe au cahier pédagogique).

B. Les délégués syndicaux sont invités à poursuivre le travail en atelier:

1. On rappelle que le 10 décembre 1983, on fête le 35e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

2. On informe que l'Assemblée générale des Nations-Unies a invité les organisations gouvernementales et non-gouvernementales à souligner cet anniversaire, notamment en encourageant "des programmes d'éducation sur les droits de l'homme aux différents niveaux de l'enseignement";

3. On rappelle aux délégués syndicaux que l'intervention pédagogique vise à faire en sorte que les apprentissages scolaires permettent aux étudiantes et étudiants de mieux comprendre la réalité chez nous et ailleurs dans le monde;

4. On procède à une présentation du cahier pédagogique: les grands axes du cahier, les aspects couverts dans chacun des chapitres, et le jeu proposé en encart; on peut aussi simuler une activité du cahier pédagogique ou présenter une fiche de son choix par chapitre;

5. On indique que les suggestions d'activités permettent aux étudiantes et étudiants d'atteindre des objectifs d'apprentissage prévus aux programmes scolaires: il serait pertinent de donner des exemples dans plusieurs matières. Voici une liste que vous pourrez compléter:

   . en sciences morales, sec. I: définir la solidarité, comparer les manières de voir et d'agir des divers groupes ethniques, etc.;

   . en vie économique, sec. IV: décrire les besoins humains, établir les relations entre l'appauvrissement, les ressources, les choix et les pénuries, décrire l'économie des pays en voie de développement et leurs liens avec les nations industrialisées;

. en géographie, sec. I: étudier les zones de population mondiale, la diversité de la population, démontrer l'importance de l'eau sur la terre, distinguer les formes d'occupation du sol, etc.;

. etc.;

6. On invite les délégués à échanger sur l'importance de l'éducation aux droits humains et sur la pertinence de l'intervention pédagogique de cette année; on fait le relevé des objections qui pourraient venir au niveau des enseignantes et enseignants et collectivement, on y apporte les réponses (voir annexe 4 du présent cahier d'animation);

7. On informe les délégués des appuis reçus (voir en annexe au cahier pédagogique) et des appuis locaux reçus ou sollicités, s'il en est.

C. En plénière, on discute de l'opérationnalisation de l'intervention pédagogique:

1. On informe les délégués de la démarche et de l'échéancier proposé par le Conseil d'administration;

2. Si une journée pédagogique ou une autre activité collective des enseignantes et enseignants se tient au moment prévu à l'échéancier pour la sensibilisation des enseignantes et enseignants, il est suggéré d'y consacrer un temps pour la réalisation de l'étape 3;

3. On convient de l'approche à utiliser pour sensibiliser les enseignantes et enseignants dans les écoles;

4. On répartit les responsabilités dans la recherche d'appuis locaux (parents, direction d'école, étudiants, organisations syndicales et populaires);

5. On informe les délégués du matériel disponible (cahier, affiche, film, etc.);

6. On informe les délégués des modalités d'évaluation de l'opération (voir fiches d'évaluation en annexe 2 du présent cahier d'animation).

## ETAPE 3: SENSIBILISATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L'ECOLE

A. La ou le délégué syndical s'assure de la participation la plus large possible des enseignantes et enseignants de son école à une rencontre de préparation de l'intervention pédagogique (2): affiche à la salle des professeurs, invitation à répondre au jeu-questionnaire (voir annexe 3 du présent cahier d'animation), invitation à utiliser le jeu de cartes, etc.

---

(2) Il serait pertinent de s'assurer de la présence des enseignantes et enseignants en disponibilité de l'école et/ou de la commission scolaire afin qu'ils puissent s'approprier la démarche et le contenu et qu'ils discutent de l'utilisation qu'ils pourraient faire du cahier pédagogique dans leur suppléance.

B. Lors de la rencontre, la recherche de réponses du jeu-questionnaire peut servir d'amorce à la discussion à venir.

C. La ou le délégué rappelle que le 10 décembre, nous fêterons le 35e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et informe du thème de l'intervention pédagogique de cette année (voir le message du Bureau national dans le cahier pédagogique).

D. Elle ou il présente d'une façon détaillée le cahier pédagogique en faisant ressortir:

. la nécessité d'éduquer les jeunes aux droits humains,

. les grands axes du cahier, les différents thèmes retenus dans chaque chapitre et le jeu en encart; elle ou il peut présenter une fiche de son choix par chapitre,

. les appuis reçus (voir en annexe au cahier pédagogique).

E. Elle ou il indique, à partir d'exemples pertinents au niveau concerné, que les suggestions d'activités permettent aux étudiantes et étudiants d'atteindre des objectifs d'apprentissage prévus aux programmes scolaires (voir suggestions à l'étape 2, B.5).

F. Elle ou il explique que les fiches peuvent généralement être utilisées dans presque toutes les matières sauf quand il y a une référence spécifique à une matière; dans ce cas,

l'enseignante ou l'enseignant d'une autre matière peut, après une étude de l'objectif visé par la fiche, l'adapter à sa matière.

G. Elle ou il explique que l'intervention pédagogique peut se réaliser sur la base d'un projet-école: par exemple, une intervention pour la paix dans le monde, ce qui implique une réflexion sur l'état d'armement actuel, la nécessité de désarmement, le choix de poser des gestes pour la paix (ex: le boycott des jouets militaires) ou pour l'aide à des jeunes du monde qui connaissent des situations pénibles (ex: collecte de fonds). Celles et ceux qui veulent réaliser un projet-école pourrant s'assurer de l'appui et de la participation de personnes telles les enseignantes et enseignants en arts plastiques, en formation morale, les personnes responsables de l'animation de vie étudiante, de la pastorale, etc.

H. Elle ou il explique que si on décide de procéder à une collecte de fonds, comme geste concret d'intervention, cette collecte ne pourra être coordonnée par la CEQ comme ce fut le cas dans la campagne d'alphabétisation du Nicaragua. Les fonds sont recueillis au niveau de la classe ou de l'école et sont expédiés à un organisme qui a comme préoccupations la défense et la promotion des droits humains. La liste de ces organismes apparaît en annexe au cahier pédagogique.

I. Elle ou il présente l'échéancier proposé au niveau du syndicat local: il est suggéré que les activités pédagogiques

atteignent un point culminant durant la semaine du 4 au 10 décembre 1983.

J. Elle ou il les informe des orientations retenues quant à la recherche d'appui auprès des parents, des directions d'écoles, de la commission scolaire, des étudiantes et étudiants, d'organisations syndicales et populaires, etc.

K. Elle ou il invite les enseignantes ou enseignants à se familiariser avec le contenu du cahier afin de convenir, lors d'une réunion ultérieure, de la formule que prendra l'intervention pédagogique dans l'école.

L. Elle ou il invite les enseignantes ou enseignants à associer les autres personnels de l'école à la réalisation de l'intervention pédagogique.

## ETAPE 4: SENSIBILISATION DES PARENTS, DES CONSEILLERS PEDAGOGIQUES, DE LA DIRECTION ET DE LA COMMISSION SCOLAIRE

A. Cette étape doit s'effectuer selon les orientations retenues par le Conseil d'administration à l'étape 1.

Suggestions:

. A l'école, le projet est présenté au comité de participation des enseignants de l'école ou à un autre comité où siège la direction et au comité des parents;

- Dans le cas de la commission scolaire, on l'informe de la tenue d'une intervention pédagogique, on indique sa disponibilité à rencontrer les commissaires et on les invite à appuyer l'intervention; dans le cas d'une participation à une réunion des commissaires, on peut inviter une ressource d'un organisme qui se préoccupe des droits humains à venir appuyer la tenue de l'intervention pédagogique;

- Dans le cas des conseillers pédagogiques et autres professionnels, s'ils n'ont pas déjà participé à l'assemblée des délégués, on les informe de la démarche et on suscite leur participation à l'intervention. Il est à noter que leurs organisations nationales (SPRSQ et FPSEQ) seront informées du contenu du cahier pédagogique et de la démarche suggérée.

B. Lors de ces rencontres ou contacts, les responsables syndicaux expliquent le thème retenu pour l'intervention pédagogique, insistent sur la nécessité d'éduquer les jeunes aux droits humains, rappellent que ce sont des enseignantes et enseignants des niveaux préscolaire, primaire, secondaire et collégial qui ont élaboré des projets d'activités, démontrent comment les activités suggérées permettent l'acquisition d'objectifs prévus aux programmes (voir des exemples à l'étape 2, B, 5).

C. Les responsables syndicaux précisent le type d'appui qu'ils recherchent de ces groupes.

ETAPE 5: SENSIBILISATION DES ETUDIANTES ET ETUDIANTS

A. Dans les écoles secondaires et les collèges, on pourra informer les associations étudiantes de la tenue et du thème de l'intervention pédagogique et leur demander de s'impliquer dans l'opération et d'en faire la promotion auprès des jeunes.

ETAPE 6: AUTRES APPUIS

Il est suggéré d'informer les groupes syndicaux régionaux et locaux, les groupes populaires, les comités régionaux d'organisation nationale (Ligue des droits et libertés, Amnistie Internationale, etc.) de la tenue et du thème de l'intervention pédagogique et de leur demander de s'impliquer dans sa réalisation (lettre d'appui, ressource à la réalisation d'activités dans l'école, lettre dans les journaux régionaux, etc.).

ANNEXE I

ECHEANCIER DE REALISATION
DE L'INTERVENTION PEDAGOGIQUE
SUR LES DROITS HUMAINS

| DATES | NATIONAL | LOCAL |
|---|---|---|
| Mi-octobre | Sortie du cahier pédagogique. Information et visionnement de film au Conseil général de la CEQ. | |
| Mi-octobre - fin octobre | Poursuite de la recherche d'appuis nationaux: parents, commissions scolaires, MEQ, etc.<br><br>Début des activités de promotion nationale de l'intervention pédagogique dont la conférence de presse de lancement de l'intervention pédagogique | Rencontre avec la Conseil d'administration et le Conseil des délégués. |
| Début novembre - mi-novembre | Poursuite du travail entrepris à l'étape précédente | Rencontre avec les enseignantes et enseignants: élaboration d'une formule et d'un échéancier de réalisation de l'intervention pédagogique dans les écoles. |

| DATES | NATIONAL | LOCAL |
|---|---|---|
| | | Sensibilisation des étudiantes et étudiants et contact avec les associations étudiantes. |
| | | Recherche d'appui auprès des parents, de la direction d'école et de la commission. |
| Fin novembre au 10 décembre | | Début des activités dans les écoles avec un point culminant dans la semaine du 4 au 10 décembre 1983. |
| Mi-décembre | | Evaluation de l'opération |
| Janvier 1984 et mois suivants | Evaluation nationale | Incitation à réaliser d'autres activités suggérées dans le cahier pédagogique. |

ANNEXE 2

# FICHES D'EVALUATION
# DE L'INTERVENTION PEDAGOGIQUE
# SUR LES DROITS HUMAINS

INTERVENTION PEDAGOGIQUE SUR LES DROITS HUMAINS

FICHE D'EVALUATION POUR L'ENSEIGNANTE ET L'ENSEIGNANT

1. NOM DE L'ECOLE: _____

2. A quel niveau enseignez-vous?

   . préscolaire _____
   . primaire _____
   . secondaire _____
   . collégial _____

3. Quelle(s) matière(s) enseignez-vous?

   _____
   _____

4. Avez-vous utilisé des fiches du cahier pédagogique?

   _____

   Si oui, lesquelles: _____
   _____
   _____

5. Ces activités pédagogiques ont-elles provoqué des réactions dans votre classe? _____

   Si oui, quel genre: _____
   _____
   _____

6. Ces activités ont-elles provoqué des prises de position et des changements d'attitude chez vos étudiantes et étudiants?

_____
_____
_____

7. Quelle évaluation faites-vous de votre décision d'utiliser le cahier pédagogique?

_____
_____
_____

INTERVENTION PEDAGOGIQUE SUR LES DROITS HUMAINS

FICHE D'EVALUATION POUR LE DELEGUE SYNDICAL

NOM DE L'ECOLE: _____

NOM COMMISSION SCOLAIRE: _____

A) RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS

1. Nombre d'enseignantes et d'enseignants présents _____ sur _____

2. Y a-t-il eu débat sur le contenu du cahier pédagogique?

. avant la présentation du cahier — oui _____ non _____

. pendant la présentation du cahier — oui _____ non _____

. après la présentation du cahier — oui _____ non _____

3. Comment les activités ont-elles été perçues par les enseignantes et enseignants?

_____
_____
_____

4. Les outils d'animation étaient-ils appropriés pour une animation efficace auprès des enseignantes et enseignants de votre école?

OUI _____ NON _____

Sinon, précisez quels auraient été vos besoins?

_____
_____
_____

B) PROJET-ECOLE

1. Y a-t-il eu un projet-école?

OUI _____ NON _____

2. Quel a été le thème choisi?

_____

3. Les parents ont-ils participé aux activités?

OUI _____ NON _____

Si oui, de quelle façon?

_____
_____
_____

4. Quels ont été les éléments:

les plus réussis de l'activité?

_____
_____

les moins réussis de l'activité?

_____
_____

C) PROJETS INDIVIDUELS

1. Nombre d'enseignants _____ sur _____ qui ont vécu des activités dans leurs classes.

2. D'après vous, les enseignants ont-ils apprécié travailler dans le cahier d'interventions pédagogiques?

OUI _____ NON _____

Préciser: _____
_____
_____
_____

D) SUIVI

1. Est-ce que les enseignantes et enseignants ont indiqué leur intention d'utiliser le cahier pédagogique ultérieurement?

OUI _____ NON _____

ANNEXE 3

JEU-QUESTIONNAIRE

## JEU QUESTIONNAIRE

1. Selon une nouvelle parue dans un quotidien, un certain nombre d'ouvrages soumis pour approbation comme manuels scolaires seraient retournés parce qu'ils comportent des éléments sexistes. Quelle proportion représentent-ils?

   a) 5%
   b) 15%
   c) 35%

2. L'UNESCO désigne "analphabète" "toute personne pour qui ses connaissances en lecture, en écriture et en calcul ne lui permettent pas de participer activement au travail et à la vie sociale...". A combien s'élève le nombre d'analphabètes au Québec?

   a) 200,000
   b) 400,000
   c) 600,000

3. En 1981, quel groupe parmi les suivants était le plus affecté par le chômage?

   a) jeunes de 15 à 24 ans
   b) femmes de 25 ans et plus
   c) hommes de 25 à 44 ans

4. Quel est le taux approximatif de syndicalisation des travailleuses et travailleurs dans le secteur privé?

   a) 20%
   b) 30%
   c) 35%

5. Quel pourcentage de la population québécoise constituent les communautés ethniques?

   a) environ 5%
   b) entre 10% et 15%
   c) entre 18% et 25%

6. En 1945, deux bombes atomiques explosèrent, l'une sur Hiroshima, l'autre sur Nagasaki. Des personnes furent tuées au moment de l'explosion et d'autres moururent par la suite. A combien s'élève le nombre de personnes ainsi décédées?

   a) 100,000
   b) 250,000
   c) 350,000

7. Les armes nucléaires actuelles sont jusqu'à 600 fois plus puissantes que la bombe d'Hiroshima. A combien évaluez-vous la puissance de l'ensemble des armes nucléaires actuelles par rapport à la puissance de la bombe lancée sur Hiroshima?

   a) 100,000 fois
   b) 500,000 fois
   c) 1,000,000 fois

8. A combien peut-on évaluer le coût par famille que le gouvernement canadien consacre à la défense nationale?

   a) 230,00$
   b) 790,00$
   c) 920,00$

9. Notre planète est peuplée d'environ 4 milliards de personnes. Combien souffrent en permanence de la faim?

   a) 50 millions
   b) 100 millions
   c) 500 millions

10. La part totale des impôts des Canadiens consacrée à l'aide alimentaire aux pays en développement est à peu près égale à ce que les Canadiens dépensent annuellement pour leurs:

    a) appels téléphoniques interurbains
    b) journaux
    c) biscuits

REPONSES AU JEU-QUESTIONNAIRE

1. 35% des ouvrages soumis comportaient des éléments sexistes.

2. Le Québec compte 600,000 analphabètes.

3. En 1981, la plus forte proportion des chômeurs se retrouvait chez les jeunes des deux sexes de 15-24 ans (43.1%). Venaient ensuite les femmes (24.8%), les hommes de 25-44 ans (22.2%) et les hommes de 45 ans et plus (10%).

4. En 1979, le taux de syndicalisation au Québec était de 29.5% et les travailleuses et travailleurs du secteur privé étaient syndiqués à moins de 20%.

5. On entend par "communautés ethniques", les communautés qui ont une langue, des coutumes, etc. différentes des nôtres. Elles représentent entre 10% et 15% de la population du Québec.

6. Au moins 350,000 personnes moururent: 200,000 ont été tuées au moment de l'explosion et 150,000 décédèrent par la suite. En outre, on rapporte que, quarante ans après ces explosions, des personnes meurent encore des suites de maladies causées par les effets de ces bombes.

7. L'ensemble des armes nucléaires représente plus d'un million de fois la puissance de la bombe lancée sur Hiroshima.

8. Ce coût s'élève à 790,00$ par famille canadienne. En 1981, le budget de la défense nationale s'élevait à 5.5 milliards de dollars, soit un budget 10 fois plus élevé qu'en 1971.

9. 500 millions de personnes souffrent en permanence de la faim et 2.4 milliards souffrent de carences alimentaires tandis que 600 millions sont trop nourries.

10. Ni l'une, ni l'autre. Les 200 millions de dollars consacrés à l'aide alimentaire chaque année sont inférieurs à chacune des réponses énumérées.

ANNEXE 4

ELEMENTS DE REPONSE

A DES OBJECTIONS POSSIBLES

ELEMENTS DE REPONSE A DES OBJECTIONS POSSIBLES

1. Face aux oppositions relatives à notre analyse de l'école et de la société, rappeler que:

   - le mandat de notre organisation syndicale ne se limite pas à la négociation et à l'application des conventions collectives,

   - en plus d'être vigilants sur les conditions d'exercice de notre métier, il est important que nous puissions nous exprimer sur ce qu'est l'école, ce qu'elle véhicule, comment elle prépare les jeunes à leur vie de travailleurs et à leur vie en société, etc.,

   - la CEQ s'est donnée des orientations sur l'école au congrès de 1980 et s'est aussi donnée les moyens pour que cela ne reste pas lettre morte: l'intervention pédagogique permet justement aux jeunes d'observer et d'analyser des aspects de la réalité et de développer des attitudes et des pratiques qui permettent de la transformer,

   - les activités suggérées dans le cahier pédagogique, en plus de permettre l'atteinte des objectifs d'apprentissage dans la très grande majorité des matières, sont des occasions d'observation et d'analyse de leur réalité et de celle vécue par des gens différents d'eux,

   - etc.

2. Face aux remarques sur le thème de l'intervention pédagogique, rappeler que:

   - le 10 décembre 1983 marquera le 35e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

   - cet événement sera souligné par de nombreux organismes qui reconnaissent la nécessité d'éduquer aux droits humains,

   - nous avons une responsabilité comme éducateurs: celle d'informer correctement les jeunes sur la notion de droit, de leur faire connaître leurs droits et les droits de tous, de les amener à développer des attitudes de respect envers les autres, de les amener à poser des gestes individuellement et collectivement pour que les droits de tous soient respectés, etc.

3. Face à la surcharge des programmes, rappeler que:

   - les fiches s'intègrent facilement aux programmes existants; elles sont des instruments très utiles à l'enseignante ou à l'enseignant dans la préparation d'activités devant permettre l'atteinte d'objectifs d'apprentissage (ex: en sciences morales et en sciences religieuses, en vie économique, en sciences humaines, etc.).

   - l'utilisation des projets d'activités est une façon d'affirmer l'autonomie qui nous est nécessaire dans notre tavail et de contester ainsi les contrôles qui s'exercent dans l'exercice de notre fonction.

4. Face à la non-approbation de ce matériel pédagogique, rappeler que:

   - le cahier pédagogique n'est pas destiné aux étudiantes et étudiants, mais il est un instrument pédagogique mis à la disposition de l'enseignante et l'enseignant.

   - ce sont des enseignantes et enseignants du préscolaire, primaire, secondaire et collégial qui ont suggéré des projets d'activités et de cours; certains ont été fusionnés, très peu ont été écartés, ceux retenus ont été présentés selon un modèle uniforme afin d'en rendre l'utilisation plus facile par les enseignantes et enseignants.

   - il appartiendra à l'enseignante et à l'enseignant de décider de l'utiliser intégralement ou de l'adapter selon l'approche pédagogique qui lui convient.